



Au sujet d'une concession tombale

Par **chypresens**, le **19/02/2011** à **09:05**

Bonjour,
Ma mère qui est née en 1928 a de gros soucis depuis quelques temps avec ma soeur aînée.
En effet pour nombreux désaccords d'ordre personnels, celle ci multiplie les courriers d'insultes et autres menaces à ma mère.
Le pire aujourd'hui est que ma soeur menace ma mère de lui interdire le jour de sa mort accès au tombeau de mon père afin qu'elle s'y fasse aussi enterrée...
Pour faire court et résumer ceci: lorsque mon père est décédé en 2007, ma mère était désespérée et ne s'est pas occupée des tâches et démarches administratives (chose qu'elle n'avait jusqu'ici jamais fait, mon père s'occupant de tout), ma soeur décida donc de tout prendre en main et de prendre sous son nom la concession, ma mère elle régla les frais aux pompes funèbres (elle a d'ailleurs la preuve de cette transaction payé par chèque sur son relevé bancaire).
Aujourd'hui ma mère est anéantie car ma soeur la "menace" donc de lui empêcher toute "jouissance" de l'emplacement de mon père, ma mère avait pensé faire crématiser mon père...
Cette situation est elle inextricable? N'y a t-il pas moyen d'avoir recours?
Merci d'avance pour l'attention portée à ma demande.
Cordialement.